

## COMMUNIQUÉ - pour diffusion immédiate

(Montréal, 25 mai 2015) Ce matin, le Dr Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et le Dr Louis Godin, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ont annoncé une entente de principe concernant l'amélioration de l'accès aux médecins de famille permettant d'éviter l'application du controversé projet de loi 20.

« Le Collège québécois des médecins de famille (CQMF) se réjouit de l'annonce faite aujourd'hui », affirme la présidente du CQMF, la Dre Maxine Dumas Pilon. « Nous croyons que cette direction est bénéfique pour la prestation de soins de santé continus et de qualité à la population québécoise. »

« Le CQMF promeut l'accessibilité et la continuité comme parties intégrantes de la qualité des soins et de l'excellence en médecine de famille. C'est pourquoi nous proposons le concept du [Centre de médecine de famille](#) et ses outils afin de soutenir les médecins dans la réalisation des objectifs de cette entente », a exprimé la Dre Dumas Pilon.

Le Collège québécois des médecins de famille (CQMF), section provinciale du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), est une organisation à but non lucratif qui représente au-delà de 4000 membres, majoritairement des médecins de famille, des résidents en médecine de famille et des étudiants en médecine de la province de Québec. Il s'efforce d'améliorer la santé des Québécois et la qualité des soins de première ligne en travaillant à développer, valoriser et promouvoir l'excellence en médecine de famille.

-30-

Personne-ressource :

Nicole Cloutier

Directrice générale

Collège québécois des médecins de famille

450-973-2228

[www.cqmf.qc.ca](http://www.cqmf.qc.ca)